

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN  
BOURGOGNE  
COMPTE RENDU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 14 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 14 mai à 09h30, le Bureau communautaire s'est réuni, à la Mairie de Chéroy, sur la convocation et la présidence de Henri de RAINCOURT.

Date de convocation : 04 mai 2018

Présents : Henri de RAINCOURT, Brigitte BERTEIGNE, Pierre MARREC, Christian DESCHAMPS, Jérôme CORDIER, Gérard PRELAT, Marcel MILACHON, Christine AITA, Claude VIGNEAUX, Florence BARDOT, René GUERIN, Jean-François ALLIOT, Liliane LAVAUX.

Absents excusés : Louise CARTIER, Olivier SICIAK, Pierre-Eric MOIRON.

Membres du Bureau communautaire : 16

Membres en exercice : 16

Membres présents qui ont pris part à la délibération : 13

Secrétaire de séance élu ce jour : Florence BARDOT.

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

### 1. BUDGET GENERAL

- 1.1. Mise de place de nouveaux moyens de règlement pour les usagers (prélèvement, TIPI, ...)
- 1.2. Acquisition d'un véhicule utilitaire
- 1.3. Mise en place de la réglementation relative à la Protection des Données
- 1.4. Offre d'achat de locaux techniques

### 2. SERVICE ACTION SOCIALE

- 2.1. Recrutements de personnels en CDD pour besoins occasionnels,
- 2.2. Préparation de l'accueil de loisirs de l'été 2018
- 2.3. Ouverture d'un accueil extrascolaire le mercredi à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018

### 3. SERVICE ECOLE DE MUSIQUE

- 3.1. Contrats de cession

### 4. SERVICE EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 4.1. Marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les courts de tennis couverts et le Pôle Enfance Loisirs
- 4.2. Point sur le projet d'acquisition de terrains pour le projet de Pôle Enfance Loisirs

5. **SERVICE JARDINS DE VALLERY**
  - 5.1. Marché d'entretien des Jardins
6. **ENVIRONNEMENT : MISE EN PLACE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE**
7. **GEMAPI**
  - 7.1. Epage Loing
  - 7.2. SMAYA
8. **DECHETS MENAGERS**
  - 8.1. Syndicat du Centre Yonne
9. **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
  - 9.1. Acquisition des terrains de la zone du Bordeau (Chéroy)
  - 9.2. Devis pour le remplacement de câbles électriques sur la ZAC de Savigny
10. **QUESTIONS DIVERSES**
  - 10.1. Proposition de la Communauté de Communes Cléry, Betz et Ouanne concernant le projet touristique de valorisation de la Cléry
  - 10.2. Numérique : réunion d'information RCUBE le 24 mai prochain

**Le Président propose de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :**

**GEMAPI :**

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour « Etude préalable à l'aménagement d'ouvrages hydrauliques, permettant la restauration de la continuité écologique de la rivière Orval » (Passage à gué de Villethierry).
- Prolongation de la D.I.G pour l'entretien des cours d'eau

**ORDURES MENAGERES**

- Convention 2018 d'accueil des usagers de la CCGB dans les déchèteries de la CAGS

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## 1. BUDGET GENERAL

### 1.1. Mise de place de nouveaux moyens de règlement pour les usagers (prélèvement, TIPI, ...)

Monsieur le Président indique aux membres du Bureau communautaire que la CCGB a la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la DGFIP.

TIPI est un service intégrable au site internet de la CCGB à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements par carte bancaire, lui permettant ainsi de bénéficier d'un service de paiement accessible à tout moment.

Au niveau de la CCGB, les factures Om, SPANC, Action Sociale, Ecole de Musique et Ecole Multisports pourront être payées via ce service.

La DGFIP prend à sa charge tous les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement.

Le coût du service à la charge de la collectivité est de :

- 0.2 % du montant + 0.03 € par opération pour les factures inférieures à 20 €
- 0.25 % du montant de la transaction + 0.05 € par opération.

Il convient également de préciser qu'une convention doit être signée entre la CCGB et la DGFIP.

Pour la CCGB, les factures qui pourront être payées relevant soit du budget général, soit des budgets annexes OM et SPANC, trois conventions devront être signées.

Monsieur le Président indique que les services de la DGFIP ont également proposé le prélèvement automatique, notamment pour les factures de redevances OM et la carte bancaire sur la régie.

Au regard de la charge de travail qu'implique le prélèvement automatique, il est proposé de ne pas retenir cette solution.

Quant au paiement par carte bancaire au niveau de la régie, il est proposé de partir sur le TIPI dans un premier temps et de voir, d'ici un an, s'il y a un besoin supplémentaire pour les habitants.

#### **Délibération 2018-06-01**

##### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**DECIDE** de mettre en œuvre le paiement par TIPI pour les factures émises par la collectivité,

**APPROUVE** la signature de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « TIPI avec la DGFIP pour le budget général et les budgets annexes Ordures ménagères et SPANC,

**MANDATE** Monsieur le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires afférentes à ce dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## 1.2. Acquisition d'un véhicule utilitaire

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau communautaire que, lors de la réunion préparatoire au BP 2018, la Commission des Finances et le Bureau communautaire ont validé de prévoir au budget l'achat d'un véhicule au regard de la vétusté des véhicules utilitaires.

L'EARL Marcel MILACHON a un véhicule KANGOO à vendre : utilitaire mis en circulation au 31/12/2015 - 34 000 km – diesel – 90 cv.

C'est un KANGOO tolé, habitacle conduite fermé type confort (bluetooth, radars de recul, climatisation) et équipé d'un crochet d'attelage.

Le prix de vente est de 9 500 € TTC.

A titre de comparaison, nous avons demandé à un garage Renault, le prix de reprise de ce type de véhicule. Il a été proposé 9 357 €.

Le prix de revente serait donc plus élevé.

### **Délibération 2018-06-02**

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**APPROUVE** l'acquisition du véhicule KANGOO susmentionné au prix de 9 500 € TTC,

**CHARGE** le Président d'effectuer toutes démarches afférentes à ce projet.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## 1.3. Mise en place de la réglementation relative à la Protection des Données (RGPD)

Monsieur le Président indique que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018 et apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Monsieur le Président donne lecture d'une partie du courrier reçu du CDG89 le 30 avril dernier.

*« Votre collectivité est amenée à traiter quotidiennement de nombreuses données personnelles (gestion de votre collectivité dans le cadre des ressources humaines, état civil, élections, recensement, urbanisme, gestion de services au public comme la restauration et les activités extra/périscolaires, action sociale...)*

*Parallèlement, l'environnement numérique est confronté à de multiples risques tels que les cyberattaques.*

*C'est dans ce contexte que différents textes ont été pris d'une part au niveau national, avec la loi pour la République numérique d'octobre 2016, et d'autre part avec un règlement européen sur la protection des données, d'application directe à compter du 25 mai 2018.*

*Il ressort de ce texte l'obligation pour chaque collectivité de mettre en place un Délégué à la Protection des Données - DPD - à compter de l'entrée en vigueur des dispositions du règlement.*

*Ce délégué a différentes missions :*

- *Informier et conseiller le responsable de traitement des données ainsi que les employés concernés,*
- *Contrôler le respect du règlement européen et du droit national en matière de protection des données*
- *Conseiller la collectivité sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et en vérifier l'exécution*
- *Coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL) et être le point de contact de celle-ci.*

*Concrètement, ce délégué devra être désigné sur la base de ses connaissances spécialisées du droit et des pratiques en matière de protection des données, être associé en temps utile et de manière appropriée à l'ensemble des questions informatique et libertés de votre collectivité, bénéficier des ressources et formations nécessaires pour mener à bien ses missions. La réalisation de l'étude d'impact sur la protection des données nécessite en effet des connaissances poussées de l'environnement juridique et technique des systèmes d'information. »*

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens entre les centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion EST, il est apparu que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des centres de gestion de l'Interrégion Est et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le CDG 89 s'est associé à cette démarche par ses délibérations du 29 janvier et du 26 avril 2018 et a saisi le comité technique qui a rendu un avis le 5 avril 2018.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

La convention d'adhésion à ce service détaille les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter. Le coût de ce service mutualisé correspondant aux frais de personnel mis à disposition (juristes et informaticiens) a été fixé par

délibération du conseil d'administration du cdg 54 le 22 mars dernier. Il s'élève à 0.057% de la masse salariale sur la base de l'assiette 2017 (identique à celle supportant les cotisations CDG). Si le montant calculé est inférieur à 30 €, le montant de 30 € sera appelé forfaitairement chaque année. Cette participation financière sera à adresser directement au cdg 54, le centre de gestion de l'Yonne ne vous facturant pas le coût restant à sa charge.

Monsieur le Président propose au bureau communautaire :

- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

### **Délibération 2018-06-03**

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;

VU les délibérations du centre de gestion de Meurthe et Moselle en date du 29/01/2018 et du 22/03/2018 sur le principe de mutualisation RGPD et ses modalités notamment financières ;

VU les délibérations du centre de gestion de l'Yonne en date du 30 janvier et du 26 avril 2018 sur le principe de mutualisation RGPD et ses modalités financières ;

VU l'avis du comité technique en date du 5 avril 2018 ;

**DECIDE**

- d'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le Président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### 1.4. Offre d'achat de locaux techniques

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau communautaire que M et Mme RAT, propriétaire des locaux techniques que loue la CCGB à Saint Valérien, souhaitent vendre leur bien suite à leur départ en retraite.

De nombreuses discussions ont eu lieu avec les propriétaires qui souhaitent vendre l'intégralité du site, soit l'ensemble des bâtiments dont une partie est désormais louée par l'entreprise SERPE et les terrains attenants.

Lors de la dernière rencontre entre la CCGB et M et Mme RAT, a été abordée la possibilité de scinder la vente en deux parties (Cf. Document joint) en demandant à la CCGB de faire une offre d'achat, sachant que le prix de vente indiqué par les époux RAT au départ pour l'ensemble du lot était de 200 000 €.

Il est proposé de faire une offre pour le lot sus indiqué ; lot qui représente une surface de 2 000 m<sup>2</sup> et une partie des bâtiments pour une surface d'environ 2 000 au prix de 70 000 €.

Pour mémoire, il a été prévu au BP 2018, 170 000 € incluant l'acquisition et la mise aux normes et aménagements divers.

**Le Bureau communautaire valide une proposition d'achat à hauteur de 70 000 €.**

## **2. SERVICE ACTION SOCIALE**

### 2.1. Préparation de l'accueil de loisirs de l'été 2018

Gâti'Vac et l'Accueil Jeunes ouvriront leurs portes du 10 juillet au 29 août 2018, période pendant laquelle le collège de Saint Valérien est mis à notre disposition. La convention 2018 est prête.

Les 30 et 31 août seront consacrés à la préparation de la rentrée scolaire 2018.

L'été s'organisera autour de semaines à thèmes, ponctuées de stages et agrémentées de sorties.

Différents camps seront organisés. Ces camps seront annulés s'ils regroupent moins de 7 participants.

Leur implantation ne devra être trop lointaine de la CCGB (dans un rayon d'une centaine de kilomètres).

L'organisation générale de l'été nécessite de conventionner certaines mises à disposition de locaux.

#### **Délibération 2018-06-04**

##### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**AUTORISE** le Président à signer les conventions nécessaires à l'organisation de l'accueil de loisirs pendant l'été 2018, notamment celle avec le Conseil Départemental, le collège de Saint Valérien et la mairie de Saint Valérien pour l'occupation du collège de Saint Valérien.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## Tarifs camps été 2018

Tarif des camps : le coût est pratiquement le même que celui de l'été 2017. En conséquence, il est proposé que les tarifs soient inchangés.

Camps Souppes et lac de la forêt d'Orient (primaire et ados), 5 jours :

Estimation coûts hors personnel	
camping + activités+ repas	1700 €
transport	300 €
total	2000 €
soit par enfant (12)	167 €

### Proposition de tarifs

CAMPES Souppes et Forêt d'Orient		par jour
QF ≤ 670	80,00 €	16,00 €
670 < QF ≤ 800	90,00 €	18,00 €
800 < QF ≤ 900	100,00 €	20,00 €
900 < Qf ≤ 1000	120,00 €	24,00 €
1000 < Qf ≤ 1100	145,00 €	29,00 €
1100 < Qf	170,00 €	34,00 €
Extérieur CCGB	200,00 €	40,00 €

### Délibération 2018-06-05

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**ADOpte** la tarification des camps d'été 2018,

**MANDATE** le Président à rendre cette nouvelle tarification applicable immédiatement et à modifier le règlement intérieur en conséquence,

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

### Recrutements d'emplois saisonniers

Les besoins pour l'été 2018 en matière d'emplois saisonniers sont estimés comme suit :

- 6 animateurs vacataires répartis sur les 2 mois en fonction des besoins.
- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe sur la dernière semaine de juillet et sur le mois d'août.

## 2.2. Recrutements de personnels en CDD pour besoins occasionnels

Le Président précise qu'en 2013, sept postes d'adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> classe (CDD pour besoins occasionnels) et un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (CDD pour besoins occasionnels) avaient été créés.

Ces postes serviront donc à pourvoir les besoins occasionnels de l'été 2018.

Le CDG89 n'ayant pas enregistré la création de ces postes, une nouvelle délibération doit être prise.

### **Délibération 2018-06-06**

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**DECIDE** la création de 7 CCD pour besoin occasionnels d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et d'un CDD pour besoins occasionnels d'une adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,

**CHARGE** le Président de pourvoir à ces recrutements et de signer toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : **Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## 2.3. Ouverture d'un accueil extrascolaire le mercredi à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018

### **Lieux d'implantation**

En date du 5 février 2018, un courrier a été envoyé afin de recenser les communes ou SIVOS qui seraient susceptibles d'accueillir cet ACM.

3 communes ou Sivos se sont portés candidats. Il s'agit de Chéroy, Savigny sur Clairis et du Sivos NEG à Villethierry. La visite des locaux fait apparaître que Savigny sur Clairis et Villethierry sont en capacité d'accueillir le centre de loisirs, du mercredi, dès la rentrée 2018.

Concernant la commune de Chéroy, Madame BERTEIGNE a indiqué que les locaux pourraient être aménagés dans l'ancienne maison de retraite, mais que cela nécessitait des travaux supplémentaires qui ne seraient pas terminés avant début 2019. En l'état actuel, les salles de l'école maternelle devraient être désinstallées et réinstallées chaque semaine en sachant qu'il n'y a pas de matériel pouvant accueillir les primaires.

Considérant que la CCGB souhaite la mise en place de deux centres de loisirs et que deux communes répondent aux critères d'ouverture, la commission Enfance-Jeunesse, du 4 mai 2018, a proposé de retenir les sites de Savigny sur Clairis et de Villethierry.

Madame CARTIER et Monsieur VIGNEAUX ont indiqué que les locaux seront mis à disposition gracieusement. Par contre ils n'envisagent pas de prendre en charge les dépenses liées au personnel de cantine et de nettoyage.

La mise à disposition des locaux et le mode de prise en charge du personnel de cantine feront l'objet d'une convention qui sera présentée au prochain bureau.

## Bassin de vie potentiel

### Pour Villethierry

<b>Communes</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>distance en km</b>	<b>Temps de parcours en min</b>
Vallery	557	4	4
St Agnan	951	4,9	5
Lixy	441	3,8	5
Brannay	804	5,8	8
Dollot	329	8,1	9
Chéroy	1624	9,8	11
Villebougis	620	11,2	14
St Valérien	1690	12,2	14
Montacher	776	13,9	16
Jouy	515	14,5	17
Nailly	1259	14,2	17

7 016 habitants, soit 73 %, sont à moins de 15 min de Villethierry.

2 550 habitants, soit 27 %, sont à plus de 15 min.

### Pour Savigny sur Clairis

<b>Communes</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>distance en km</b>	<b>temps de parcours en min</b>
Domats	882	4,6	4
Vernoy	234	3,6	5
Piffonds	637	4,8	5
Courtoin	45	7,8	7
Egriselles le Bocage	1261	9,9	9
Villeneuve la Dondagre	281	10,5	10
Fouchères	435	14,2	10
La Belliole	256	9,1	10
Bussy le Repos	437	11,5	11
Cornant	357	11,6	12
Chaumot	773	11,3	12
Montacher	776	12,4	12
Subligny	497	14,6	14
Villeroy	429	14,8	14
St Valérien	1690	12,9	14
Jouy	515	15,7	17

8990 habitants, soit 94 %, sont à moins de 15 min de Savigny sur Clairis.

515 habitants, soit 6 %, sont à plus de 15 min.

### Modalités d'inscription et de réservation

L'inscription préalable, auprès du service action sociale, sera obligatoire au même titre que pour l'inscription au périscolaire ou au centre de loisirs pendant les vacances (dossier commun). Un calendrier d'inscription devra être déterminé (juin).

Concernant les réservations des mercredis, la commission Enfance-jeunesse propose l'option suivante :

Réservation mensuelle, soit 4 à 5 mercredis, à effectuer le 15 du mois précédent. Cette option pourra être complétée par des réservations occasionnelles effectuées au plus tard le mercredi de la semaine précédente, dans la limite des places disponibles. Les enfants pourront être accueillis soit par demi-journée, matin ou soir sans repas, soit à la journée avec repas.

Le règlement intérieur, comme à l'heure actuelle, devra prévoir les modalités de facturation des absences sur des journées réservées.

### **Tarifification**

Les tarifs doivent se référer aux tarifs appliqués à la journée pour les accueils de loisirs des vacances :

#### **Tarifs à la journée :**

QF ≤ 670	6,00 €
670 < QF ≤ 800	8,00 €
800 < QF ≤ 900	10,00 €
900 < Qf ≤ 1000	13,00 €
1000 < Qf ≤ 1100	15,00 €
1100 < Qf	17,00 €
Extérieur CCGB	22,00 €

Les tarifs à la journée seraient divisés par 2 pour les demi-journées sans repas.

### **Délibération 2018-06-07**

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**ADOpte** l'ouverture de deux ACM le mercredi, un à Villethierry, un à Savigny sur Clairis, pour la rentrée scolaire 2018/2019,

**ADOpte** les modalités d'inscription et de réservation telles que décrites ci-dessus,

**ADOpte** la tarification de l'ACM du mercredi,

**MANDATE** le Président à rendre cette nouvelle tarification applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et à modifier le règlement intérieur en conséquence,

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## 2.4. Renouvellement des CCD

Comme évoqué lors de la commission du 5 mars 2018, l'encadrement du périscolaire sur les SIVOS NEG et CESV, le mode de fonctionnement et la capacité d'accueil de nos centres pendant les vacances, nécessitent 9 agents d'encadrement et d'animation.

3 agents arrivent en fin de contrat le 31/08/2018. Il s'agit de :

- Floriane PICON, 35h/semaine, ancienneté 4 ans et 7 mois.
- Anaïs GUYARD, 32/h semaine, ancienneté 2 ans et 4 mois.
- Ashley HERVE, 32h/semaine, ancienneté 1 an.

1 contrat aidé, 24h/semaine, est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé.

Il est donc nécessaire de prolonger les 3 agents en CDD et de recruter une personne en contrat aidé.

Par contre, l'ouverture de l'accueil du mercredi nécessite le passage de 32 à 35h/semaine pour Mlle GUYARD et Mlle HERVE et de recruter l'emploi aidé sur 32h.

### **Délibération 2018-06-08**

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**DECIDE de RENOUELER** pour un an le CDD de Mlle Floriane PICON,

**DECIDE de RENOUELER** pour un an le CDD de Mlle Anaïs GUYARD,

**DECIDE de RENOUELER** pour un an le CDD de Mlle Ashley HERVE,

**DECIDE de RECRUTER** un animateur en CDD à temps partiel en emploi aidé,

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## **3. SERVICE ECOLE DE MUSIQUE**

### **3.1. Contrats de cession**

Monsieur le Président présente les contrats de cession engagés par l'école de musique dans le cadre du concert des Professeurs qui a eu lieu à Nailly et des interventions musicales en partenariat avec le collège.

Concert des Professeurs de l'école de musique		
Emilie BOUDEVILLE	Flûtiste	100 €
L'Atelier du Partage M. Nicolas TARANNE	Artiste peintre	350 €
Association GABALCELO Laurent GAUTHIER	Trompettiste	300 €
Compagnie Veillée d'Armes Julien ROMELARD	Comédien	480 €
Cécile NICOD	Comédienne	265 €
Coût total Concert des Professeurs		1 495 €

Interventions au collège		
Essence Jazz et compagnie	Quatuor de clarinettes	400 €
Duo Vibra-Sax		300 €
		700 €
Intervention en milieu scolaire		
Les p'tits loups du Jazz	Pianiste	200 €

### **Délibération 2018-06-09**

#### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**AUTORISE** les contrats de cession sus-indiqués,

**MANDATE** le Président à signer toutes pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## **4. SERVICE EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

### **4.1. Marché d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les courts de tennis couverts et le Pôle Enfance Loisirs**

#### ***Objet consultation pour projet de tennis couverts :***

La présente consultation a pour objet la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux courts de tennis couverts à Saint Valérien.

- Etablissement du dossier de consultation des entreprises comprenant :
  - Descriptif des installations prévues et des missions attendues,
  - Rédaction du marché de maîtrise d'œuvre en fonction du projet déjà prédéfini,
  - A noter que le marché de consultation portera sur deux projets possibles : structure traditionnelle ou solution toile,
- Assistance pour la consultation des entreprises comprenant :
  - Réunion d'ouverture des plis,
  - Analyse des offres et mise au point du marché,
  - Réunion de présentation de l'analyse des offres

Le projet comprend la construction de deux courts de tennis couverts et leurs annexes « clés en main », c'est-à-dire tous corps d'état.

- Deux courts couverts compris aires de jeux Norme NFP90110 de 2008 dimensions recommandées par la Fédération Française de tennis de 18\*36,
- Chauffage-ventilation-éclairage mini 500lux (600-800) recommandé,
- Prise en compte de l'éventualité de l'accueil des tournois de tennis de table avec aire de stockage du matériel sur la centralité (entre les deux courts),
- Club house – sanitaires HF – vestiaires – bureau – rangement – d'environ 170 m<sup>2</sup>,
- Bâtiment répondant à la RT 2012

Deux entreprises ont été consultées et ont répondu :

- La société AGECCO dont le siège social est à Gron
- La société SIABA dont le siège social est à Troyes

	SIABA	AGECCO																					
Contenu de la mission	<p><b>1. CHOIX DE LA SOLUTION TECHNIQUE</b></p> <p>Plusieurs possibilités existent aujourd'hui pour réaliser l'ouvrage envisagé par la COMMUNAUTE DE COMMUNES.</p> <p>L'objectif de cette première étape sera d'établir un comparatif de différentes solutions (techniques, coût, délais) afin de permettre à la collectivité de décider en connaissance de cause de la procédure à mettre en œuvre pour la désignation du maître d'œuvre.</p> <p>Cette étape permettra également d'élaborer le programme du futur équipement.</p> <p><b>2. CHOIX DU PRESTATAIRE</b></p> <p>A partir de la décision prise par la collectivité relative au type de construction qu'elle souhaite réaliser, la SIABA assurera pour le compte de la COMMUNAUTE DE COMMUNES les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition au Maître de l'ouvrage de la procédure de consultation et de son calendrier,</li> <li>• Formalisation du dossier de consultation des concepteurs,</li> <li>• Après accord du Maître de l'ouvrage, lancement de la consultation,</li> <li>• Réception des offres,</li> <li>• Organisation matérielle des opérations d'ouverture des plis,</li> <li>• Organisation matérielle de l'examen des propositions ou des projets,</li> <li>• Secrétariat des commissions,</li> <li>• Assistance au maître d'ouvrage pour les choix,</li> <li>• Notification de la décision du Maître de l'ouvrage aux candidats,</li> <li>• Mise au point du marché avec le Maître d'œuvre retenu,</li> <li>• Transmission au maître d'ouvrage des attestations d'assurance de responsabilité (civile et décennale) des titulaires,</li> </ul>	<p><b>PHASE DE D'ANALYSE &amp; DE DEFINITION DES BESOINS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance des lieux et prises de renseignements</li> <li>- Récolte des attentes du maître d'ouvrages.</li> <li>- Rencontres des différentes parties impliquées dans le projet</li> <li>- Définition sous forme de plan de principe et rédaction du programme des travaux sur la base des éléments récoltés auprès du maître d'ouvrage</li> <li>- Estimation sommaire du coût de l'opération envisagée.</li> </ul> <p><b>PHASE D'ASSISTANCE A LA CONSULTATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance aux choix de la procédure de consultation des prestataires pour l'équipe de maîtrise d'œuvre.</li> <li>- Rédaction du dossier de consultation des prestataires de maîtrise d'œuvre</li> <li>- Assistance durant la consultation</li> </ul> <p><b>PHASE D'ASSISTANCE A L'ANALYSE DES OFFRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance lors de l'ouverture des offres</li> <li>- Assistance dans l'examen des propositions, analyse des offres</li> <li>- Rédaction du rapport d'analyse et proposition de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.</li> <li>- Assistance à la passation du marché</li> </ul> <p><b>Non compris dans la mission AMO :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement pendant le déroulement des études et des prestations de maîtrise d'œuvre.</li> </ul>																					
Planning	Pour l'exercice de la mission décrite ci-avant, qui devrait se dérouler sur une période d'environ 6 mois (1 mois pour la phase 1, 4 mois pour la phase 2, hors temps de validation par le maître d'ouvrage)	<p><b>PLANNING DES RENDUS (hors congés)</b></p> <table> <tr> <td>Signature du contrat</td> <td>Date de référence de l'opération</td> </tr> <tr> <td>Analyse et définition des besoins</td> <td>3-4 semaines</td> </tr> <tr> <td>Assistance à la consultation</td> <td>2-3 semaines</td> </tr> <tr> <td>Assistance à l'analyse</td> <td>1-2 semaines</td> </tr> </table>	Signature du contrat	Date de référence de l'opération	Analyse et définition des besoins	3-4 semaines	Assistance à la consultation	2-3 semaines	Assistance à l'analyse	1-2 semaines													
Signature du contrat	Date de référence de l'opération																						
Analyse et définition des besoins	3-4 semaines																						
Assistance à la consultation	2-3 semaines																						
Assistance à l'analyse	1-2 semaines																						
honoraires	<p>Pour l'exercice de la mission décrite ci-avant, qui devrait se dérouler sur une période d'environ 6 mois (1 mois pour la phase 1, 4 mois pour la phase 2, hors temps de validation par le maître d'ouvrage) la <b>rémunération forfaitaire de l'assistant au Maître d'Ouvrage est de 10 000 €HT</b>, décomposée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission 1 : 3 000 €HT,</li> <li>• Mission 2 : 7 000 €HT.</li> </ul> <p>Les modalités de règlement seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10% à la signature de la mission ;</li> <li>• 20% à l'issue de la phase 1 ;</li> <li>• 40% à l'issue de la remise du dossier de consultation ;</li> <li>• 30% à la remise du marché du prestataire à la collectivité.</li> </ul> <p>Cette rémunération comprend tous les frais de l'assistant pour l'exécution de sa mission.</p>	<p><b>REPARTITION DES HONORAIRES</b></p> <table> <tr> <td>Taux tva 20 %</td> <td></td> <td>cumul HT</td> </tr> <tr> <td>• Analyse et définition des besoins</td> <td>3 450,00€ HT</td> <td>3 450,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>• Assistance à la consultation</td> <td>2 300,00€ HT</td> <td>5 750,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>• Assistance à l'analyse</td> <td>1 400,00€ HT</td> <td>7 150,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Montant total des honoraires HT</td> <td></td> <td><b>7 150,00 € HT</b></td> </tr> <tr> <td>TVA 20%</td> <td></td> <td><b>1 430,00 €</b></td> </tr> <tr> <td>Montant total des honoraires TTC</td> <td></td> <td><b>8 580,00 € TTC</b></td> </tr> </table>	Taux tva 20 %		cumul HT	• Analyse et définition des besoins	3 450,00€ HT	3 450,00 € HT	• Assistance à la consultation	2 300,00€ HT	5 750,00 € HT	• Assistance à l'analyse	1 400,00€ HT	7 150,00 € HT	Montant total des honoraires HT		<b>7 150,00 € HT</b>	TVA 20%		<b>1 430,00 €</b>	Montant total des honoraires TTC		<b>8 580,00 € TTC</b>
Taux tva 20 %		cumul HT																					
• Analyse et définition des besoins	3 450,00€ HT	3 450,00 € HT																					
• Assistance à la consultation	2 300,00€ HT	5 750,00 € HT																					
• Assistance à l'analyse	1 400,00€ HT	7 150,00 € HT																					
Montant total des honoraires HT		<b>7 150,00 € HT</b>																					
TVA 20%		<b>1 430,00 €</b>																					
Montant total des honoraires TTC		<b>8 580,00 € TTC</b>																					
Montant total	<b>10 000 € HT, soit 12 000 € TTC</b>	<b>7 150 € HT, soit 8 580 € TTC</b>																					



## Délibération 2018-06-10

### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**ATTRIBUE** le marché à l'entreprise AGECCO pour un montant 7 150 € HT soit 8 580 € TTC,

**AUTORISE** le Président à signer le marché ainsi que tout document afférent au présent dossier.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

### *Objet de la consultation pour projet Pôle Enfance / Jeunesse / Culture / Loisirs :*

La présente consultation a pour objet une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la collectivité dans la définition de ses besoins, la retranscription de ces besoins et un pré-chiffrage du projet ainsi que dans la rédaction du marché de maîtrise d'œuvre.

- Définition des besoins :
  - Définir un nombre de personnes accueillies dans le cadre des différentes activités (au regard des effectifs actuels, quels effectifs prévoir à terme),
  - Définir les activités qui seront menées dans ce lieu, à la fois en simultané ou en complémentarité (activités durant la période scolaire et hors périodes scolaires),
  - Envisager que des salles puissent avoir différentes utilités en fonction des périodes,
  - Rappeler la réglementation en vigueur, notamment en matière d'accueil collectif de mineurs,
  - Prendre en compte les différentes activités présentes et les contraintes liées (sonores, sécurité...),
  - Définir une surface optimale pour accueillir l'ensemble des activités souhaitées, tant en matière de bâtiments que d'espaces extérieurs (Parkings, aires de jeux...),
  - Apporter un pré-chiffrage du projet,
- Rédaction du marché de maîtrise d'œuvre
- Assistance pour la consultation des entreprises comprenant :
  - Réunion d'ouverture des plis,
  - Analyse des offres et mise au point du marché,
  - Réunion de présentation de l'analyse des offres.

### Options :

- réaliser une analyse comparative entre l'extension des locaux, rue Danton à Chéroy ou l'intégration du pôle administratif de la CCGB au site objet de la présente étude,
- envisager une salle qui puisse accueillir les réunions de la CCGB (définir sa capacité d'accueil d'environ 30 personnes).

Le devis devra comprendre le temps consacré à la mission et son délai de réalisation, le nombre de réunions prévues et de rendez-vous, les documents utiles à la réalisation de la mission, les références du candidat, ainsi qu'un devis détaillé de la mission attendue.

	SIABA	AGECCO										
<p>Contenu de la mission</p>	<p><b>ETAPE 1</b></p> <p>Notre intervention consistera principalement dans la réalisation de l'état des lieux du bâtiment, un audit des besoins des utilisateurs et l'étude de faisabilité sur l'aspect fonctionnel, technique, spatial, temporel et économique.</p> <p>⇒ Une 1<sup>ère</sup> <b>Prise de contact</b> permettra de mieux comprendre l'étendue exacte du projet avec ses tenants et ses aboutissants, les interlocuteurs à considérer et les attentes du maître d'ouvrage.</p> <p>⇒ Un <b>Diagnostic</b> précis de la situation actuelle sera établi prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La localisation et la description des locaux existants,</li> <li>• Les activités et services proposés,</li> <li>• La fréquentation,</li> <li>• Les modes de fonctionnement.</li> </ul> <p>⇒ Le <b>Préprogramme</b> permettra d'appréhender sur les bases d'un tableau des surfaces projetées à intégrer, les conditions matérielles, temporelles et financières de réalisation du projet. Cette étude sera fondée sur les conclusions de la phase précédente et de notre analyse des attentes du maître d'ouvrage et de l'urbanisme, des besoins des utilisateurs potentiels, des possibilités offertes par l'environnement immédiat du projet, du fonctionnement général du site et de ses composantes par rapport aux différentes possibilités ainsi que les conditions de réalisation de l'ouvrage.</p> <table border="1" data-bbox="389 855 1043 1002"> <thead> <tr> <th colspan="2">RESUME DES INTERVENTIONS ET LIVRABLES DE L'ETAPE 1</th> </tr> <tr> <th>Interventions</th> <th>Livrables</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 réunions de recensement des besoins et de concertation 1 réunion de présentation</td> <td>Compte-rendu de réunions (diffusion par voie électronique)</td> </tr> <tr> <td>1 Préprogramme</td> <td>En 3 exemplaires couleur + 1 PDF</td> </tr> <tr> <td>1 Présentation de synthèse (support format ppt)</td> <td>En 3 exemplaires couleur + 1 PDF</td> </tr> </tbody> </table>	RESUME DES INTERVENTIONS ET LIVRABLES DE L'ETAPE 1		Interventions	Livrables	2 réunions de recensement des besoins et de concertation 1 réunion de présentation	Compte-rendu de réunions (diffusion par voie électronique)	1 Préprogramme	En 3 exemplaires couleur + 1 PDF	1 Présentation de synthèse (support format ppt)	En 3 exemplaires couleur + 1 PDF	<p><b>PHASE D ANALYSE &amp; DE DEFINITION DES BESOINS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconnaissance des lieux et prises de renseignements</li> <li>- Récolte des attentes du maître d'ouvrages.</li> <li>- Rencontres des différentes parties impliquées dans le projet.</li> <li>- Recherche et intégration des éléments réglementaires liés aux différentes activités du projet</li> <li>- Définition sous forme de plan de principe et rédaction du programme des travaux sur la base des éléments récoltés auprès du maître d'ouvrage</li> <li>- Estimation sommaire du cout de l'opération envisagée.</li> </ul> <p><b>PHASE D ASSISTANCE A LA CONSULTATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance aux choix de la procédure de consultation des prestataires pour l'équipe de maîtrise d'œuvre.</li> <li>- Rédaction du dossier de consultation des prestataires de maîtrise d'œuvre</li> <li>- Assistance durant la consultation</li> </ul> <p><b>- PHASE D ASSISTANCE A L'ANALYSE DES OFFRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance lors de l'ouverture des offres</li> <li>- Assistance dans l'examen des propositions, analyse des offres</li> <li>- Rédaction du rapport d'analyse et proposition de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.</li> <li>- Assistance à la passation du marché</li> </ul> <p><b>Non compris dans la mission AMO :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement pendant le déroulement des études et des prestations de maîtrise d'œuvre.</li> </ul>
RESUME DES INTERVENTIONS ET LIVRABLES DE L'ETAPE 1												
Interventions	Livrables											
2 réunions de recensement des besoins et de concertation 1 réunion de présentation	Compte-rendu de réunions (diffusion par voie électronique)											
1 Préprogramme	En 3 exemplaires couleur + 1 PDF											
1 Présentation de synthèse (support format ppt)	En 3 exemplaires couleur + 1 PDF											

## ETAPE 2

Sur la base du scénario retenu par la Maîtrise d'Ouvrage et après examen des aspects techniques, financiers et temporels, nous rédigerons le programme général permettant la consultation d'un Maître d'œuvre.

Ce programme général sera établi en favorisant la description des buts à atteindre et non la manière.

Il comportera les trois volets suivants, à savoir :

- programme fonctionnel
- programme architectural et urbanistique
- programme technique et environnemental

Il comportera également en partie commune les précisions concernant le maître d'ouvrage et des éléments contextuels.

⇒ Le **Programme général** concernant l'élaboration du cahier des charges, traduira le plus fidèlement possible les impératifs du maître d'ouvrage sur les aspects fonctionnels, techniques, environnementaux, temporels et financiers pour que le projet soit conçu dans le respect des besoins des futurs utilisateurs tout en restant dans une enveloppe budgétaire maîtrisée.

Ce programme sera rédigé sous la forme d'un document unique comportant les trois volets parfaitement exploitable par les équipes de maîtrise d'œuvre qui seront consultées ou désignées pour répondre au projet.

RESUME DES INTERVENTIONS ET LIVRABLES DE L'ETAPE 2	
Interventions	Livrables
2 réunions de vérification des besoins et concertation	Compte-rendu de réunions (diffusion par voie électronique)
1 réunion de présentation	
1 Programme général	En 3 exemplaires couleur + 1 PDF

#### ETAPES 3 et 4

En fonction du scénario retenu et du montant prévisionnel des travaux, la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre sera déterminée selon les règles du Code des Marchés Publics applicable au Maître d'Ouvrage.

A partir de la décision prise par la collectivité relative au type de consultation qu'elle souhaite privilégier, la SIABA assurera pour le compte de la COMMUNAUTE DE COMMUNES les missions suivantes :

- Formalisation du dossier de consultation des concepteurs (RC, AE, CCAP, Programme, ...),
- Après accord du Maître de l'ouvrage, lancement de la consultation,
- Réception des offres,
- Organisation matérielle des opérations d'ouverture des plis,
- Organisation matérielle de l'examen des propositions ou des projets,
- Secrétariat des commissions,
- Assistance au maître d'ouvrage pour les choix,
- Notification de la décision du Maître de l'ouvrage aux candidats,
- Mise au point du marché avec le Maître d'œuvre retenu,
- Transmission au maître d'ouvrage des attestations d'assurance de responsabilité (civile et décennale) des titulaires,

#### RESUME DES INTERVENTIONS ET LIVRABLES DES ETAPES 3 ET 4

Interventions	Livrables
1 réunion de validation de la procédure 2 réunions de présentation des supports 2 à 3 réunions de présentation des résultats d'analyse	Compte-rendu de réunions (diffusion par voie électronique)
Marché de MOE	En 1 exemplaire « papier » + 1 exemplaire (format pdf) numérique

<p>Planning</p>	<p><b>PLANNING PREVISIONNEL</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Durée (mois)</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">0 - NOTIFICATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE</td> <td></td> <td>Mois M</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">ETAPE 1</td> <td>Prise de contact</td> <td rowspan="3">1,5</td> <td rowspan="3">M + 1.5</td> </tr> <tr> <td>Etat des lieux de l'existant - Diagnostic</td> </tr> <tr> <td>Préprogramme</td> </tr> <tr> <td>ETAPE 2</td> <td>Programme général</td> <td>1,5</td> <td>M + 3</td> </tr> <tr> <td>ETAPES 3 et 4</td> <td>Choix de la procédure Elaboration du dossier de consultation Analyses et participation au choix du MOE</td> <td>1</td> <td>M + 4</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ce planning n'intègre pas les délais de prise de décisions du Maître d'Ouvrage.</p>			Durée (mois)		0 - NOTIFICATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE			Mois M	ETAPE 1	Prise de contact	1,5	M + 1.5	Etat des lieux de l'existant - Diagnostic	Préprogramme	ETAPE 2	Programme général	1,5	M + 3	ETAPES 3 et 4	Choix de la procédure Elaboration du dossier de consultation Analyses et participation au choix du MOE	1	M + 4	<p><b>PLANNING DES RENDUS (hors congés)</b></p> <table> <tr> <td>Signature du contrat</td> <td>Date de référence de l'opération</td> </tr> <tr> <td>Analyse et définition des besoins</td> <td>4-6 semaines</td> </tr> <tr> <td>Assistance à la consultation</td> <td>2-3 semaines</td> </tr> <tr> <td>Assistance à l'analyse</td> <td>1-2 semaines</td> </tr> </table>	Signature du contrat	Date de référence de l'opération	Analyse et définition des besoins	4-6 semaines	Assistance à la consultation	2-3 semaines	Assistance à l'analyse	1-2 semaines																																																																																								
		Durée (mois)																																																																																																																						
0 - NOTIFICATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE			Mois M																																																																																																																					
ETAPE 1	Prise de contact	1,5	M + 1.5																																																																																																																					
	Etat des lieux de l'existant - Diagnostic																																																																																																																							
	Préprogramme																																																																																																																							
ETAPE 2	Programme général	1,5	M + 3																																																																																																																					
ETAPES 3 et 4	Choix de la procédure Elaboration du dossier de consultation Analyses et participation au choix du MOE	1	M + 4																																																																																																																					
Signature du contrat	Date de référence de l'opération																																																																																																																							
Analyse et définition des besoins	4-6 semaines																																																																																																																							
Assistance à la consultation	2-3 semaines																																																																																																																							
Assistance à l'analyse	1-2 semaines																																																																																																																							
<p>Honoraires</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DESIGNATION</th> <th>UNITE</th> <th>QUANTITE</th> <th>PRIX UNITAIRE</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5"><b>ETAPE 1</b></td> </tr> <tr> <td>Réunion de recensement / concertation</td> <td>U</td> <td>2</td> <td>400,00</td> <td>800,00</td> </tr> <tr> <td>Diagnostic</td> <td>H</td> <td>20</td> <td>70,00</td> <td>1 400,00</td> </tr> <tr> <td>Préprogramme</td> <td>H</td> <td>50</td> <td>70,00</td> <td>3 500,00</td> </tr> <tr> <td>Réunions présentation</td> <td>U</td> <td>1</td> <td>400,00</td> <td>400,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>6 100,00</b></td> </tr> <tr> <td colspan="5"><b>ETAPE 2</b></td> </tr> <tr> <td>Programme général</td> <td>H</td> <td>50</td> <td>70,00</td> <td>3 500,00</td> </tr> <tr> <td>Réunions</td> <td>U</td> <td>3</td> <td>400,00</td> <td>1 200,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>4 700,00</b></td> </tr> <tr> <td colspan="5"><b>ETAPES 3 et 4</b></td> </tr> <tr> <td>Procédure consultation</td> <td>H</td> <td>8</td> <td>70,00</td> <td>560,00</td> </tr> <tr> <td>Réunion</td> <td>U</td> <td>1</td> <td>400,00</td> <td>400,00</td> </tr> <tr> <td>Rédaction supports</td> <td>H</td> <td>16</td> <td>70,00</td> <td>1 120,00</td> </tr> <tr> <td>Réunions</td> <td>U</td> <td>2</td> <td>400,00</td> <td>800,00</td> </tr> <tr> <td>Analyse des offres</td> <td>H</td> <td>50</td> <td>70,00</td> <td>3 500,00</td> </tr> <tr> <td>Réunions</td> <td>U</td> <td>3</td> <td>400,00</td> <td>1 200,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>7 580,00</b></td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL MISSION ASSISTANCE</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><b>18 380,00</b></td> </tr> </tbody> </table>	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL	<b>ETAPE 1</b>					Réunion de recensement / concertation	U	2	400,00	800,00	Diagnostic	H	20	70,00	1 400,00	Préprogramme	H	50	70,00	3 500,00	Réunions présentation	U	1	400,00	400,00					<b>6 100,00</b>	<b>ETAPE 2</b>					Programme général	H	50	70,00	3 500,00	Réunions	U	3	400,00	1 200,00					<b>4 700,00</b>	<b>ETAPES 3 et 4</b>					Procédure consultation	H	8	70,00	560,00	Réunion	U	1	400,00	400,00	Rédaction supports	H	16	70,00	1 120,00	Réunions	U	2	400,00	800,00	Analyse des offres	H	50	70,00	3 500,00	Réunions	U	3	400,00	1 200,00					<b>7 580,00</b>	<b>TOTAL MISSION ASSISTANCE</b>				<b>18 380,00</b>	<p><b>3 - MISSION AMO</b></p> <p>Ces honoraires intègrent le montant de l'assurance du projet, ils sont fermes et forfaitaires.</p> <p><b>REPARTITION DES HONORAIRES</b></p> <table> <tr> <td>Taux tva 20 %</td> <td></td> <td>cumul HT</td> </tr> <tr> <td>• Analyse et définition des besoins</td> <td>5 700,00€ HT</td> <td>5 700,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>• Assistance à la consultation</td> <td>3 100,00€ HT</td> <td>8 800,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>• Assistance à l'analyse</td> <td>1 800,00€ HT</td> <td>10 600,00 € HT</td> </tr> </table> <table> <tr> <td>Montant total des honoraires HT</td> <td><b>10 600.00 € HT</b></td> </tr> <tr> <td>TVA 20%</td> <td><b>2 120.00 €</b></td> </tr> <tr> <td>Montant total des honoraires TTC</td> <td><b>12 720.00 € TTC</b></td> </tr> </table>	Taux tva 20 %		cumul HT	• Analyse et définition des besoins	5 700,00€ HT	5 700,00 € HT	• Assistance à la consultation	3 100,00€ HT	8 800,00 € HT	• Assistance à l'analyse	1 800,00€ HT	10 600,00 € HT	Montant total des honoraires HT	<b>10 600.00 € HT</b>	TVA 20%	<b>2 120.00 €</b>	Montant total des honoraires TTC	<b>12 720.00 € TTC</b>
DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL																																																																																																																				
<b>ETAPE 1</b>																																																																																																																								
Réunion de recensement / concertation	U	2	400,00	800,00																																																																																																																				
Diagnostic	H	20	70,00	1 400,00																																																																																																																				
Préprogramme	H	50	70,00	3 500,00																																																																																																																				
Réunions présentation	U	1	400,00	400,00																																																																																																																				
				<b>6 100,00</b>																																																																																																																				
<b>ETAPE 2</b>																																																																																																																								
Programme général	H	50	70,00	3 500,00																																																																																																																				
Réunions	U	3	400,00	1 200,00																																																																																																																				
				<b>4 700,00</b>																																																																																																																				
<b>ETAPES 3 et 4</b>																																																																																																																								
Procédure consultation	H	8	70,00	560,00																																																																																																																				
Réunion	U	1	400,00	400,00																																																																																																																				
Rédaction supports	H	16	70,00	1 120,00																																																																																																																				
Réunions	U	2	400,00	800,00																																																																																																																				
Analyse des offres	H	50	70,00	3 500,00																																																																																																																				
Réunions	U	3	400,00	1 200,00																																																																																																																				
				<b>7 580,00</b>																																																																																																																				
<b>TOTAL MISSION ASSISTANCE</b>				<b>18 380,00</b>																																																																																																																				
Taux tva 20 %		cumul HT																																																																																																																						
• Analyse et définition des besoins	5 700,00€ HT	5 700,00 € HT																																																																																																																						
• Assistance à la consultation	3 100,00€ HT	8 800,00 € HT																																																																																																																						
• Assistance à l'analyse	1 800,00€ HT	10 600,00 € HT																																																																																																																						
Montant total des honoraires HT	<b>10 600.00 € HT</b>																																																																																																																							
TVA 20%	<b>2 120.00 €</b>																																																																																																																							
Montant total des honoraires TTC	<b>12 720.00 € TTC</b>																																																																																																																							
<p>Montant</p>	<p>18 380 € HT, soit 22 056 € TTC</p>	<p>10 600 € HT, soit 12 720 € TTC</p>																																																																																																																						

A noter que l'entreprise AGECCO a présenté une offre pour l'option proposée :

#### **H O N O R A I R E S**

- Collecte des documents des locaux & parcelles 150.00 € HT
- collecte et Analyse des besoins 300.00 € HT
- Esquisse des possibilités 750.00 € HT
- Chiffrage de la solution retenue 400.00 € HT
- Comparatif réhabilitation/neuf 200.00 € HT
- Assurance du projet 5,5%(obligatoire) 101.00 € HT

**TOTAL HORS TAXES 1 901.00 € HT**

T.V.A. 20 % 380.20 €

**TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES 2 281.20 € TTC**

#### **P L A N N I N G S O M M A I R E D E S E T U D E S**

- Signature du contrat Date de référence de l'opération
- Collecte des documents des locaux & parcelles 1 à 2 semaines
- collecte et Analyse des besoins 1 semaine
- Esquisse des possibilités 2 à 3 semaines
- Chiffrage de la solution retenue 1 semaine
- Comparatif réhabilitation/neuf 1 semaine

Si l'entreprise AGECCO est retenue pour le marché précédent, cette offre sera rajoutée dans la délibération précédente,

Si l'entreprise AGECCO n'est pas retenue, il convient de délibérer.

#### **Délibération 2018-06-11**

##### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**ATTRIBUE** le marché pour le projet Pôle Enfance/Jeunesse/Culture/Loisirs à l'entreprise AGECCO pour un montant 10 600 € HT soit 12 720 € TTC,

**RETIENT** l'offre de prestation supplémentaire d'AGECCO pour l'étude du futur des locaux administratifs pour un montant de 1 901 € HT soit 2 281 € TTC ;

**AUTORISE** le Président à signer les marchés ainsi que tout document afférent au présent dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

#### **4.2. Point sur le projet d'acquisition de terrains pour le projet de Pôle Enfance Loisirs**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau communautaire que le prochain Bureau communautaire sera en mesure de valider l'achat des terrains restants.

## 5. SERVICE JARDINS DE VALLERY

### 5.1. Marché d'entretien des Jardins

Le Président informe le Bureau que 5 entreprises ont été consultées pour l'entretien des jardins de Vallery sur une période de 2 ans : JUCHORS SERVICES (anciennement PIAGET), Sébastien Jardins (Jouy), entreprise ROUSSEAU (Dollot), SERPE (anciennement RAT) et Laurent Jardin.

L'entretien consiste en une prestation de tontes, de coupes du lierre sur les murs et de coupes des arbustes autour des plans d'eau.

Deux offres sont parvenues à la CCGB :

- SERPE pour 26 400 € HT sur l'ensemble des 2 années ;
- Laurent Jardin pour 12 640 € HT sur l'ensemble des 2 années.

Compte tenu du prix et de la qualité du travail effectué par Laurent Jardin, le Président propose au Bureau de retenir l'offre de Laurent Jardins pour 12 640 € HT.

### **Délibération 2018-06-12**

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**DECIDE** de retenir l'offre de Laurent Jardin pour l'entretien des jardins de Vallery pour un montant total de 12 640 € HT pour une durée de 2 ans (correspond à 16 tontes),

**AUTORISE** le Président à signer l'offre de Laurent Jardin pour l'entretien des jardins de Vallery pour un montant total de 12 640 € HT pour une durée de 2 ans.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## 6. ENVIRONNEMENT : MISE EN PLACE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE

Les Plans Climat Air Energie Territorial trouvent leur origine dans les lois Grenelle 1 et 2.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a modifié les plans Climat Energie Territoriaux (PCET) en Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Cette loi renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de la qualité de l'air.

Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. C'est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle et concerne 8 secteurs d'activités sous l'impulsion et la coordination de l'EPCI.

Ces plans sont obligatoires pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Pour les intercommunalités de moins de 20 000 habitants,

les PCAET sont facultatifs et les PLUI n'auront pas d'obligation de prise en compte à leur égard.

Monsieur le Président présente le PCAET ; il rappelle que le Conseil communautaire a validé la mise en place d'un PCAET et la délégation de l'AMO au SDEY.

Ainsi et dans l'objectif de lancer la réflexion à l'échelle intercommunale, le SDEY demande à ce que soit désigné :

- Un élu référent,
- Un chargé de mission référent,
- Un référent par service concerné (élu et/ou agent)

**Le Bureau communautaire fait les propositions suivantes :**

Pilotage interne EPCI :

Elu référent : Marcel Milachon

Chargé de mission : Francis SODO

*Référent par service : aucun*

Une première réunion de travail est prévue le vendredi 25 mai prochain (date et horaires à confirmer) dont l'objectif sera :

- Etat de lieux des démarches territoriales existantes
- Dynamiques existantes sur le territoire et les travaux réalisés
- Point sur les données disponibles (études, diagnostics...)
- Des enjeux sont-ils pré-identifiés ?
- Evaluer les besoins d'études particulières
- Identification des partenaires et relais locaux (association...)
- Evaluer les besoins de formation sur les enjeux environnementaux (par thématique)
- Idées pour lancer la démarche PCAET (événement + réunion publique de lancement + document de communication externe)
- Evaluer les ressources internes (communication, sensibilisation...)

*Autres points à l'ordre du jour :*

- *Précisions sur le rôle du SDEY*
- *Rôle attendu du prestataire*
- *Présentation du calendrier*
- *Formation ADEME en septembre (chargé de mission plan climat)*

## **7. GEMAPI**

### **7.1. Epage Loing**

### **7.2. SMAYA**

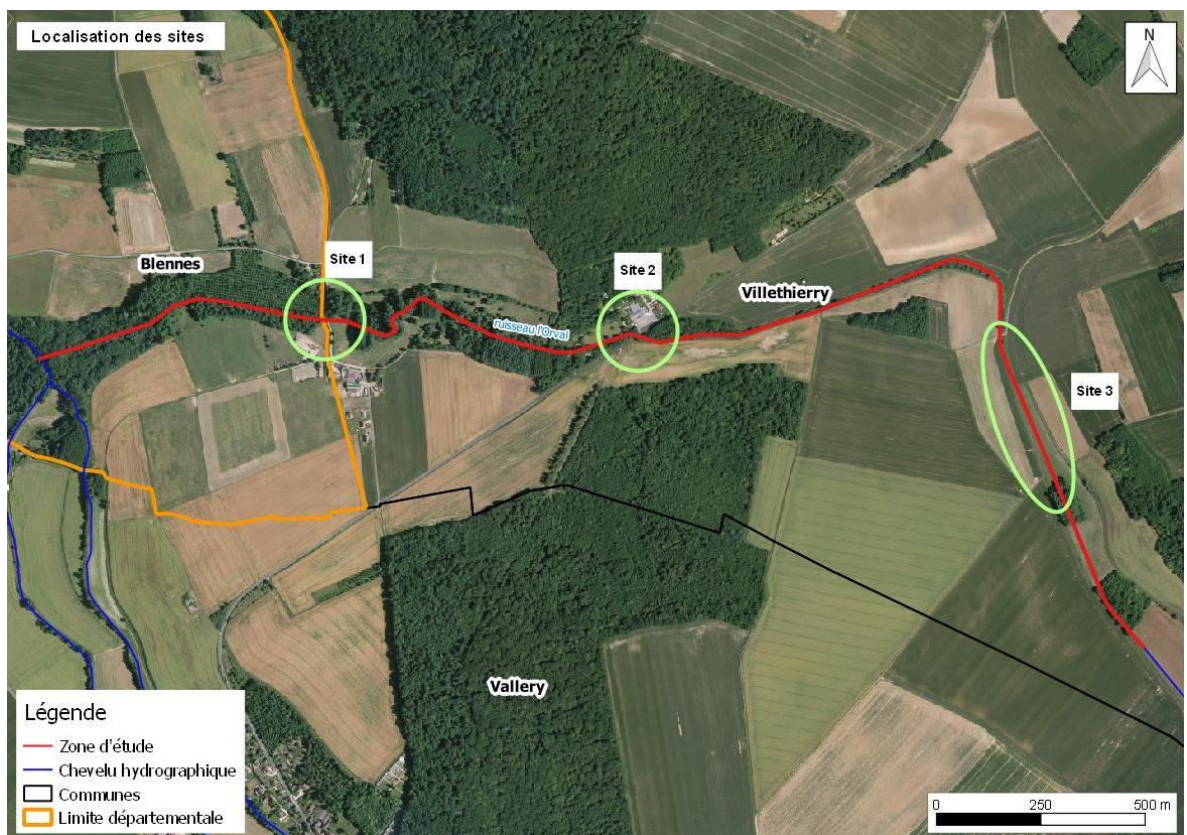
Ces points ont déjà été évoqués et validés par le Bureau, ils ne seront donc pas abordés ce jour.

7.3. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour « Etude préalable à l'aménagement d'ouvrages hydrauliques, permettant la restauration de la continuité écologique de la rivière Orval » (Passage à gué de Villethierry).

La consultation est un marché qui a pour objet la maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une étude visant à restaurer la continuité écologique du cours d'eau l'Orval, sur les départements de l'Yonne (89) et de la Seine-et-Marne (77).

Pour rappel 3 sites sont concernés :

- **site 1 :**
  - o l'aménagement du passage à gué, situé sur la limite communale de Villethierry dans l'Yonne, et de Blennes dans la Seine-et-Marne (pollution par véhicules, rupture continuité...)
  - o l'étude de l'implantation d'une réserve incendie
- **site 2 :** l'aménagement de 2 seuils sur la commune de Villethierry, pour limiter le colmatage du cours d'eau
- **site 3 :** la limitation de l'inondation de la parcelle au lieu-dit « la Chênaie » sur la commune de Villethierry (étudier la possibilité d'une renaturation du site, associée à un programme de plantations et au retrait d'une buse)



L'étude doit permettre une définition du projet de travaux jusqu'à l'Avant-Projet Détaillé (APD).

- Les différentes étapes de cette mission de maîtrise d'œuvre sont les suivantes :
- une tranche ferme pour le diagnostic (DIA) et l'avant-projet sommaire (APS) ;
  - une tranche optionnelle pour l'avant-projet détaillé (APD) et les dossiers réglementaires (EDR).

5 entreprises ont répondu à la consultation le 16 mars :

- BIOS (avenue de Sully 89300 JOIGNY)
- SAFEGE (SUEZ)- Parc de l'île-15-27 rue du Port -92022 NANTERRE
- CE3E (12 bis Route de Conches 27180 ARNIERES SUR ITON)
- CONFLUENCE (Moulin Coing 29 710 PLOZEVET). L'offre est présentée en groupement avec Confluence en mandataire, Biotope en co-contractant, Azimut en sous-traitant.
- SEGI (Avenue du Général de Gaulle, 91090 LISSES)

Critères d'attribution	Coefficient
de la valeur de l'offre : - cohérence des capacités du prestataire avec la consultation - valeur technique de la prestation détaillée dans l'offre	60 %
du délai de réalisation	10 %
du coût de la prestation : - coûts unitaires - coût global	30 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>

**Le tableau de notation :**

		BIOS	SAFEGE	CE3E	Confluence	SEGI
<b>Cout TOTAL T.T.C. initial</b>		14 376,00 €	57 756,00 €	61 167,00 €	57 228,00 €	47 100,00 €
<b>Coût TOTAL T.T.C. après complément</b>		14 376,00 €	42 756,00 €	54 777,00 €	57 228,00 €	43 500,00 €
		BIOS	SAFEGE	CE3E	Confluence	SEGI
<b>Valeur technique de l'offre</b>	<b>/ 60</b>	43,42	49,17	49,67	42,46	51,69
<b>avec complément information</b>		43,42	49,58	50,29	42,46	51,69
<b>Délai de réalisation</b>	<b>/ 10</b>	8,00	10,00	10,00	10,00	10,00
<b>Coût de la prestation</b>	<b>/ 30</b>	21,00	15,75	13,50	18,00	18,00
<b>avec complément information</b>		21,00	19,50	14,25	18,00	18,75
<b>Note totale</b>	<b>/ 100</b>	<b>72,42</b>	<b>74,92</b>	<b>73,17</b>	<b>70,46</b>	<b>79,69</b>
<b>avec complément information</b>		<b>72,42</b>	<b>79,08</b>	<b>74,54</b>	<b>70,46</b>	<b>80,44</b>
		BIOS	SAFEGE	CE3E	Confluence	SEGI
<b>Compétences et Références</b>	<b>/ 30</b>	18,00	25,00	27,00	21,00	25,00
<b>Valeur Technique</b>	<b>/ 30</b>	25,42	24,58	23,29	21,46	26,69
<b>Délai de réalisation</b>	<b>/ 10</b>	8,00	10,00	10,00	10,00	10,00
<b>Coût de la prestation</b>	<b>/ 30</b>	21,00	19,50	14,25	18,00	18,75
<b>Note totale</b>	<b>/ 100</b>	<b>72,42</b>	<b>79,08</b>	<b>74,54</b>	<b>70,46</b>	<b>80,44</b>

Des compléments aux offres ont été demandés aux 5 entreprises pour justifier la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude structurelle des ouvrages.

Le 25 avril, à l'issue de la commission des procédures adaptées, le choix s'est porté sur les offres de BIOS et SEGI.

La commission a demandé à BIOS de justifier son prix qui apparaît anormalement bas.

Suite à la rencontre du 3 mai, BIOS maintient son offre et son prix serait marginalement revu en augmentant la part de travail administratif notamment auprès des propriétaires des parcelles, et pour la réalisation des dossiers règlementaires...)

BIOS estime, pour l'aménagement du passage à gué, qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude géotechnique. Il pense que le niveau du cours d'eau ne sera pas impacté.

Il ne prévoit pas de casser les seuils mais envisage de les aménager en les comblant.

Il est demandé l'avis des membres du Bureau communautaire pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au regard des éléments ci-dessus.

**Le Bureau décide de reporter sa décision au prochain Bureau communautaire.**

#### **7.4. Prolongation de la D.I.G pour l'entretien des cours d'eau**

La DIG est l'arrêté qui précise la nature des travaux que la CCGB doit mener et permet d'utiliser un financement public en domaine privé.

Elle est nécessaire pour accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau.

La DIG actuelle a débuté le 3 juillet 2003 et prendra fin le 4 juillet 2018. Elle est applicable sur une durée de 15 ans et son périmètre est identifié dans l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) n° PREF-DCLD n°2003-0627 :

- les cours d'eau concernés : Betz, Clairis, Lunain, Colombeau, Orval, Montgérin
- les communes Concernées : Brannay, la Belliole, Chéroy, Courtoin, Domats, Egriselles-le-Bocage, Lixy, Marsangy, Montacher-Villegardin, Saint-Valérien, Savigny-sur-Clairis, Vallery, Vernoy, et Villethierry

Les membres de la commission GEMAPI ont proposé de la reconduire, jusqu'à la création de L'EPAGE du Loing et du Syndicat Mixte des Affluents Yonne d'Aval.

Ainsi, ces nouvelles structures réaliseront leurs propres DIG sur le bassin de Loing et sur le bassin de l'Yonne en incluant l'intégralité des communes de la CCGB.

#### **Délibération 2018-06-13**

##### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**DEMANDE** la prolongation de la DIG auprès de la préfecture,  
**AUTORISE** le président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## 8. DECHETS MENAGERS

### 8.1. Syndicat du Centre Yonne

Ce point a déjà été évoqué et validé par le Bureau, il ne sera donc pas abordé aujourd'hui.

### 8.2. Convention 2018 d'accueil des usagers de la CCGB dans les déchèteries de la CAGS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que les deux déchèteries étant ouvertes et accessibles à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes, les conventions signées avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour l'accès aux déchèteries environnantes ne concernent que les habitants des communes qui sont situées à plus de 10 kilomètres de l'une ou l'autre des déchèteries.

En conséquence, seuls les habitants de Nailly, peuvent avoir accès aux déchèteries extérieures, de même que les communes de Bussy-le-Repos, Chaumot et Piffonds depuis janvier 2017.

Il est proposé de renouveler les conventions pour l'année 2018.

Communes	Nombre d'habitants*	Prix ht / an/habitant	Montant total
Piffonds	655	7,50 €	4 912,50 €
Nailly	1290	7,50 €	9 675, 00 €
Bussy-le-Repos	446	7,50 €	3 345, 00 €
Chaumot	785	7,50 €	5 887,50 €

\*Chiffre insee 2014

Pour information

Fréquentation 2017 sur les déchèteries de la CAGS

	ROUSSON	SABLONS	VAUGUILLETES	Total
BUSSY LE REPOS	198	1	4	203
CHAUMOT	450	29	5	484
NAILLY	2	4866	61	4929
PIFFONDS	90	1	7	98
<b>Total général</b>	<b>740</b>	<b>4 897</b>	<b>77</b>	<b>5 714</b>

### Délibération 2018-06-14

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**APPROUVE** la nécessité de renouveler, pour 2018, les conventions pour l'accès aux déchèteries de Sens, selon les mêmes modalités que les conventions pour 2017,

AUTORISER le Président à signer ces conventions.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

## 9. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 9.1. Acquisition des terrains de la zone du Bordeau (Chéroy)

Monsieur le Président indique au Bureau communautaire, qu'au regard de l'avancement du dossier d'aménagement de la zone du Bordeau, il convient que la CCGB acquiert le lot 3 de la zone.

Il indique le cadre d'une reprise de zone lors d'un transfert de compétence :

- Achat de terrains nus : la valeur comptable est généralement retenue,
- Achat de terrains aménagés : la valeur vénale est généralement retenue.

Le prix de revient indiqué par la commune de Chéroy pour le lot 3 d'une surface de 6 394 m<sup>2</sup> est de 743.85 €.

### **Délibération 2018-06-15**

#### Décision du Bureau :

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du 14 avril 2014,

**DECIDE** l'acquisition du lot 3 de la ZA du Bordeau au prix de la valeur comptable ; valeur comptable qui devra être confirmée par le trésorier de Sens,

**MANDATE** Maître PAGET, notaire à Chéroy, pour la rédaction des actes,  
**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0**

### 9.2. Devis pour le remplacement de câbles électriques sur la ZAC de Savigny

Le Président informe le Bureau que la CCGB s'est fait voler du câble d'éclairage public au niveau de la raquette de retournement de la ZA de Savigny sur Clairis.

Il informe le Bureau que ce sinistre n'étant pas pris en charge par l'assurance de la CCGB, il convient de signer un devis de l'entreprise Inéo pour le remplacement de ce câble pour un montant de 550 € HT.

## 10. QUESTIONS DIVERSES

### 10.1. Proposition de la Communauté de Communes Cléry Betz et Ouanne concernant le projet touristique de valorisation de la Cléry

Monsieur le Président informe les membres du Bureau communautaire d'une sollicitation de la 3 CBO concernant le projet touristique de valorisation de la Cléry.

#### **Ci-dessous la présentation succincte de la sollicitation :**

« *Le Pays Gâtinais (Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne - 3CBO, Communauté de Communes des 4 vallées - CC4V,*

*Communauté de Communes canaux et forêts en Gâtinais - CCCFG) a initié il y a plusieurs mois une étude afin de déterminer des boucles/parcours cyclo cohérents avec la Loire à Vélo et la Scandibérique.*

*En effet, l'idée est de proposer aux cyclistes sur ces 2 parcours des extensions sur les territoires de la 3CBO, de la CC4V et de la CCCFG de façon à y développer l'activité économique et touristique.*

*L'étude a donc mis en lumière plus de 20 boucles/parcours qu'il serait pertinent de réaliser à plus ou moins court terme.*

*La vallée de la Cléry est rapidement apparue comme un parcours évident, avec comme désavantage de ne pas être une boucle mais un parcours de Fontenay/Loing à Courtenay. Cela nécessiterait de revenir par le même chemin. Dans cette hypothèse, le parcours doit être motivant, ludique, instructif. Les paysages sont attrayants et agréables à parcourir, de nombreux moulins, châteaux, lavoirs ... jalonnent la rivière.*

*Il pourrait être aussi prolongé jusqu'à Egriselles-Le-Bocage ou Savigny pour rejoindre votre future voie verte. Ce parcours deviendrait alors une liaison entre le Loiret et l'Yonne, Le Centre Val de Loire et La Bourgogne.*

*La 3CBO et la CC4V souhaitent demander la réalisation d'une étude de valorisation patrimoniale du parcours, étude à laquelle la CCGB pourrait être associée et qui pourrait aussi porter sur votre territoire.*

*Cette étude a pour objectif d'imaginer la Vallée de la Cléry en tant que produit touristique en proposant des supports physiques ou numériques qui mettent en avant les atouts du parcours le long de la Cléry (moulins, lavoirs, églises, châteaux, faune, flore ...), et ce quel que soit le mode de transport choisi (pédestre, motorisé, cyclo). Les problématiques de la signalétique et des équipements devront aussi être étudiées (parking, point de charge pour vélos électriques, aires et tables de pique-nique etc ...).*

*Cette étude sera le point de départ de l'aménagement commun de la vallée de la Cléry. »*

Monsieur le Président précise qu'une réunion aura lieu le 18 mai avec la 3 CBO.

#### **10.2. Numérique : réunion d'information RCUBE le 24 mai prochain**

Le Président informe le Bureau qu'une réunion publique de présentation de la solution RCube de la Région aux habitants de la CCGB aura lieu le 24 mai 2018 à 17h30 dans la salle des fêtes de Villeneuve la Dondagre.

Les fournisseurs d'accès seront présents et proposeront leurs offres aux habitants.

En terme de communication, il est proposé qu'un prospectus soit réalisé afin qu'il soit distribué dans les boîtes aux lettres des habitants par les communes.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

## TABLE CHRONOLOGIQUE DE DELIBERATIONS

### GENERAL

- 20180601 Mise en place de nouveaux moyens de paiement pour les usagers
- 20180608 Acquisition d'un véhicule utilitaire
- 20180603 Mise en place de la réglementation relative à la Protection des données (RGPD)

### ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 20180604 Préparation de l'accueil de loisirs de l'été 2018
- 20180605 Tarifs des camps d'été 2018
- 20180606 Recrutements de personnels en CDD pour besoins occasionnels
- 20180607 Ouverture d'un accueil extrascolaire le mercredi à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018
- 20180608 Renouvellement de CDD

### ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THEATRE

- 20180609 Contrats de cession

### EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 20180610 Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les courts de tennis couverts
- 20180611 Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de Pôle Enfance/Jeunesse/Culture/Loisirs

### JARDINS DE VALLERY

- 20180612 Marché d'entretien des jardins

### GEMAPI

- 20180613 Prolongation de la DIG pour l'entretien des cours d'eau

### ORDURES MENAGERES

- 20180614 Convention 2018 pour l'accueil des usagers de la CCGB dans les déchèteries de la CAGS